

N° 150/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :
ZAE La Louière à l'Hôpital du Grosbois : cession foncière complémentaire à la SCI Au Fil de L'EAU

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	6
· Excusés :	6
· Non excusés :	16
- Votants :	76*

*Mme Leblanc-Vichard a quitté la séance à 21h15

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-150-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018
Affichage : 15/01/2018

L'an deux mil dix-huit,

Le dix-sept septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Suppléé(e)s

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis

Excusé(e)

Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.

Absent(e)s

Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu l'autorisation de lotir n° LT 2530505N0002 délivrée le 15/06/05,
- Vu l'arrêté n° 2006-0305-1025 autorisant la cession des lots,
- Vu la cession à SCI Au Fil de l'Eau pour implanter 2 bâtiments abritant la SARL Bazaud Illumination pour les activités de production et de location de décors en date du 28/01/09,

Considérant la sollicitation de la SCI pour acquérir une bande de terrain jouxtant sa parcelle cadastrée ZD n° 279 de 958 m² au prix de 5.50 € HT/m²

Le conseil, à l'unanimité :

- Accepte de céder à la SCI Au Fil de l'Eau la parcelle ZD 279 de 958 m² dans le lotissement artisanal « la louière » à l'Hôpital du Grosbois moyennant la somme globale de 5 269.00 € HT, soit 6 322.80 € TTC correspondant au prix de 5.50 € HT le m²,
- Autorise pour cela Monsieur Le Président à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Zedet.

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
52290 ORNANS

Jean-Claude GRENIER
Président